

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2023_8_4**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 25 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 19 Septembre 2023

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Ajustement de la
comptabilité de la CDC avec
celle d'HELIOS pour l'intégration
des résultats des budgets
annexes du SYMPAM - budget
475-00 DM N°04-2023 -**

Pouvoirs :

Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François BORIE

Mme Bérengère BASTIDE, en charge des finances, précise que les budgets annexes du SYMPAM (Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale), qui sont « Espéidou », « Faisceau Sud », et « Réno futé » ont été dissous selon la délibération du SYMPAM. Suite à la dissolution de ces budgets, les résultats ont été intégrés via la trésorerie dans notre comptabilité par opération d'ordre non budgétaire.

Afin d'ajuster notre comptabilité avec celle d'hélios, une délibération budgétaire doit être adoptée et qui reprendra :
En recette d'investissement :

Au chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement

Article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement : ouverture de crédit de 122.74 €

Analytique 001 _ fonction 01 opération non ventilable

Au chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves

Article 10222 FCTVA : réduction de 122.74 €

Analytique 001 _ fonction 01 opération non ventilable

En recette de fonctionnement :

Au chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté

Article 002 Résultat de fonctionnement reporté : ouverture de crédit de 1 383.37 €

Analytique 001 _ fonction 01 opération non ventilable

En dépense de fonctionnement :

Au chapitre 011 Charges à caractère général

Article 6248 Divers : ouverture de crédit de 1383.37 €

Analytique 001 _ fonction 020 Administration générale de la collectivité

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230925-D_2023_8_4B-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE l'ajustement de notre comptabilité avec celle d'Hélios par la décision 475-00, DM N° 04-2023 telle que détaillée ci-dessus, DONNE MANDAT au Président à signer tout document afférent à la présente décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 25/09/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le